



## Signature engageante???

Par **Chryslou**, le **10/04/2008** à **18:09**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de location le 9 février pour intégrer les lieux le 1er avril.

J'ai versé un dépôt de garantie et un mois de loyer, à la signature.

J'ai annulé -par téléphone-, quelques jours après la signature, le contrat, pour des raisons personnelles.

La propriétaire m'a dit qu'elle me contacterai dès que son logement sera relouer pour le mois d'avril, afin de me restituer le montant du loyer. Elle m'a expliqué qu'il fallait annuler le bail et lorsque je lui ai proposé de lui faire un recommandé pour l'annulation, elle m'a dit que ce n'était pas la peine, car nous allions nous rencontrer directement.

Le 8 avril (suite à certains appels de ma part pour savoir où en était la location) elle m'appelle pour un RDV le 9 avril afin d'annuler le contrat par écrit via un RDV à son domicile.

Elle m'a restitué mon chèque représentant le montant du loyer d'Avril, mais garde le dépôt de garantie, en me faisant signer un courrier signifiant que je renonce au dépôt de garantie.

Un courrier sans en-tête où ni mon nom ni le sien ne figurent. Je site:

"Lieu et date

Je déclare par la présente renoncer au contrat de location de la maison située à XXX prenant effet le 1er avril 2008, que n'ai signé le 09 Février 2008. A titre de dédomagement, je renonce au remboursement de dépôt de garantie d'un montant de XXX.

Signatures des deux partis (sans indication des noms)

Remboursement du loyer d'avril d'un montant de XXX par chèque sur la banque postale

N°XXXX.

Reçu le 09 avril 2008.  
Signature (la mienne)"

Je n'ai pas réfléchi et j'ai signé!

J'ai donc perdu pour rien mon dépôt de garantie sans jamais avoir mis les pieds dans ce logement. Mais j'ai signé car je pensait lui avoir fait du tord. En sortant de chez elle j'ai eu cette désagréable sensation de "m'être fait avoir"...

Dois-je lui envoyer un courrier recommandé A/R pour annuler ce courrier et donc ma renonciation au dépôt de garantie afin de récupérer mon argent?

Ai-je un recours? est-elle dans son droit?

Je vous remercie pour vos réponses.

Chryslou